

Mon CARNET de BALADES

Saison 3 - Eté 2024



FONTENAY sur EURE / ILLIERS COMBRAY

Sommaire :

1^{ère} étape : FONTENAY sur EURE 1

Jeudi 11 juillet 2024



page : 3

2^{ème} étape : FONTENAY sur EURE 2

Jeudi 18 juillet 2024



page : 7

3^{ème} étape : BAILLEAU le PIN 1

Jeudi 25 juillet



page : 11

4^{ème} étape : BAILLEAU le PIN 2

Jeudi 1 août



page : 15

5^{ème} étape : MAGNY (Halte gare)

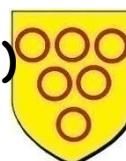
Jeudi 8 août



page : 19

6^{ème} étape : ILLIERS (Les Perruches)

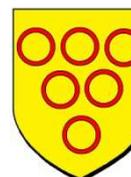
Jeudi 22 août



page : 24

7^{ème} étape : ILLIERS-COMBRAY

Jeudi 29 août



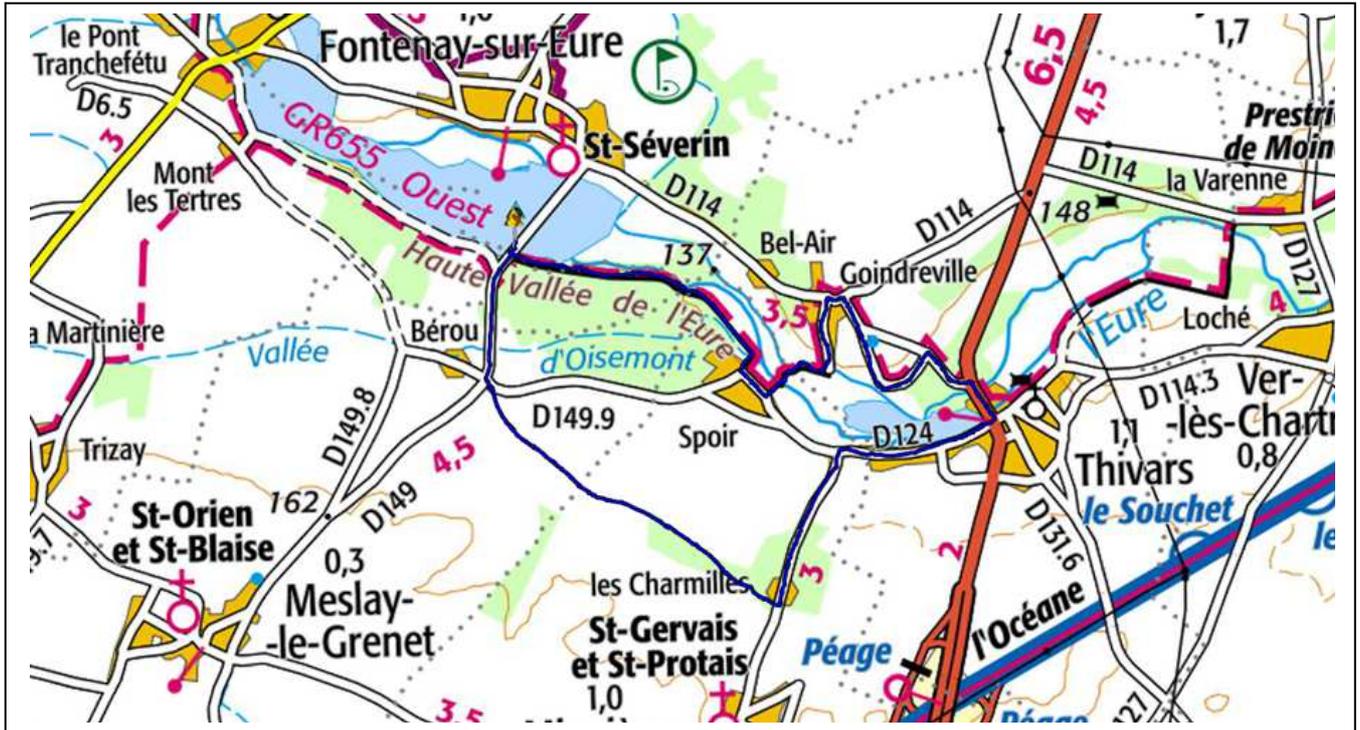
page : 28

ANNEXES :

- Traces Fontenay Eure (1) / Fontenay Eure (2) page : 33
- Traces Bailleau le Pin (1 nord)/Bailleau le Pin (2 sud) page : 34
- Traces Magny (halte gare)/ Illiers (Les Perruches) page : 35
- Traces Illiers Combray (Bourg) page : 36
- Cotation fédérale des traces page : 37

Nota : Dans la description des étapes, les différents noms de rues ou des chemins et sentes proviennent du cadastre ou de Google Maps.

FONTENAY sur EURE (1 vers Thivars)



Parcours : 10.29 kms.



Eglise St Séverin



Etang du Bois des Clos



Le village de Fontenay sur Eure est construit le long de l'Eure. Cette rivière partage le fond de sa large vallée, avec de nombreux étangs, issus d'anciennes ballastières.

Par rapport à la rivière, la rive gauche est celle qui est habitée, la rive droite est boisée.

Cette vallée à une orientation sensiblement Ouest/Est ; les plateaux au nord et au sud culminent à 155m environ, les pentes sont faibles. Noël Ballay est le personnage historique illustre de ce village.

Je démarre ce parcours sur le parking des étangs, sur la D 149, route de Meslay le Grenet. Ce parking est accolé au GR 655 ouest. Je sors de ce parking par un chemin, longeant un manège d'entraînement du centre équestre voisin ; cependant, je n'emprunte pas le GR. Je vais donc virer sur la route départementale D.149, sur la commune de Nogent sur Eure, en direction du hameau : Grand Bérrou, c'est-à-dire que je vais passer devant le centre équestre. Avant d'entrer dans Grand Bérrou, je quitte la commune de Nogent sur Eure, pour parcourir le territoire de la commune de Meslay le Grenet.



Dans ce hameau, je vais laisser, au carrefour central, les 2 routes sur la droite, pour marcher sur le chemin à droite suivant : Chemin des Charbonniers, à la fourche en Y suivante, je reste sur ma gauche et

je continue à travers la vaste plaine, sur 2 kms ; cela me laisse le temps d'admirer les champs de céréales mûres, en attente de la moisson.



Vue sur Mignères



Vue vers Spoir

Cet « interminable » chemin, sur lequel j'ai encore changé de commune, car maintenant c'est Mignères, finit par déboucher sur la D. 124, la route reliant Spoir à Mignères.

Je tourne à gauche et continue sur cette route, en direction de Thivars.

Au carrefour suivant, je prends la route à droite et j'entre à Vaucelles, par la rue de Spoir. Vaucelles est un hameau établi sur 2 communes. Je marche donc maintenant vers Thivars .



Un lavoir, avec ce pont en pierre, mais accès en impasse !!

La rue de Spoir se termine sur l'artère principale du village, la D.910 (ex nationale 10).

A ce carrefour je retrouve le GR 655 ouest, que j'avais quitté ici l'été dernier.

Je remonte la rue nationale, vers Chartres, en traversant l'Eure et la Berthelot ; et, au feu tricolore, je continue le GR 655 ouest en direction de Goindreville, en passant par le lieu dit : Le Bluet.

Au carrefour où se dresse le château d'eau, j'entre dans Goindreville par la rue Gunther, et au croisement je prends la rue Noël Ballay, sur la gauche ; puis au carrefour suivant je vire à gauche pour descendre la rue de la Berthelot.

A l'issue de cette rue, je franchis la Berthelot près d'un lavoir.



La Berthelot est une dérivation secondaire de l'Eure, qui naît à l'étang de La Garenne à Fontenay sur Eure, et rejoint l'Eure à Thivars derrière le château de Tachainville.

Je marche sur un sentier, logé entre une jeune peupleraie et la Berthelot, puis ensuite une passerelle permet de franchir l'Eure, pour entrer dans le village de Spoir ; après être revenu sur le territoire de la commune de Mignères.

Au débouché du sentier sur la rue du Château, je vire à droite ; et devant une entrée secondaire du château, je m'engage sur le chemin rural N° 28 dit : du moulin de Pré au moulin de Villaine, chemin qui m'accompagnera jusqu'au point de départ et toujours sur le GR 655 ouest.



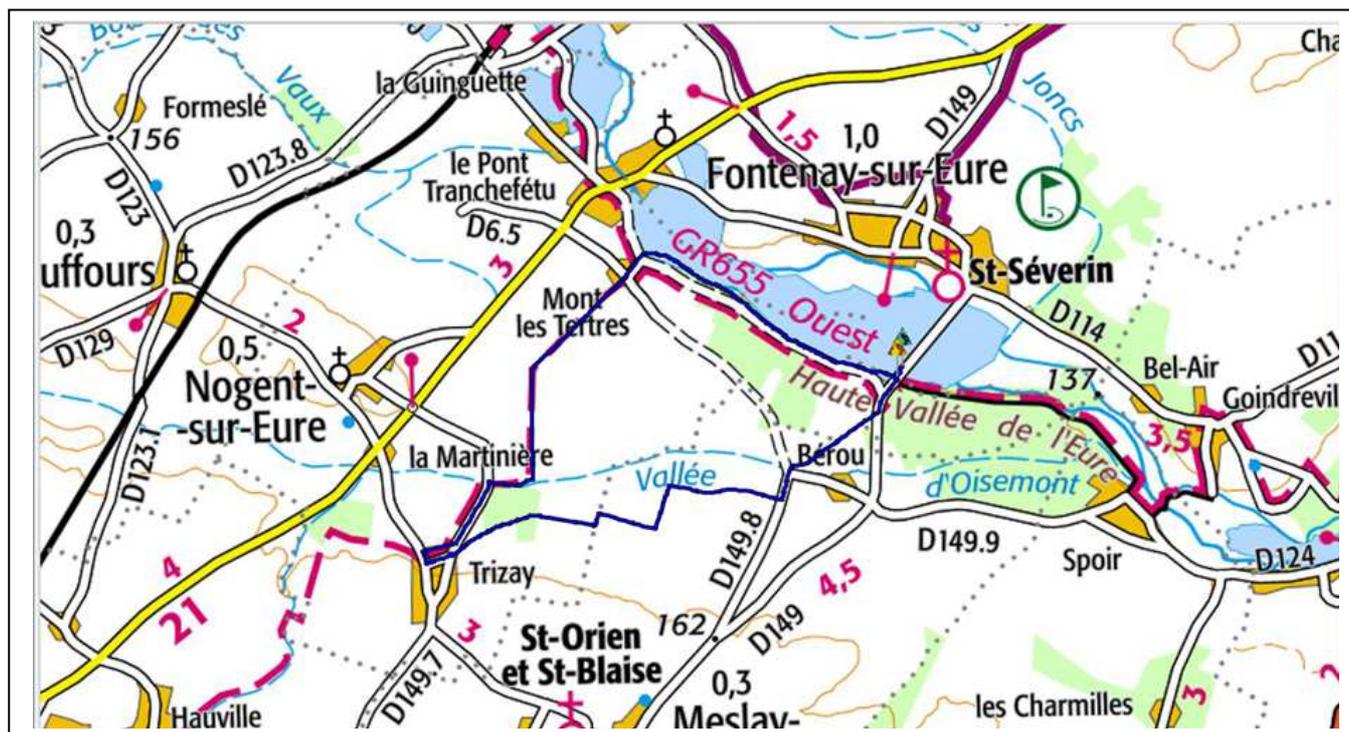
Vue insolite de petits moulins à vent...



Le parc du château accueille des Wallabys, depuis de nombreuses années, et aussi un paon (qui a refusé de faire la roue !)

Ma balade est terminée.

FONTENAY sur EURE (2 vers Nogent / Eure)



Parcours : 8.45 kms

Je démarre ce parcours sur le parking des étangs, sur la D 149, route de Meslay le Grenet.

Ce parking est accolé au GR 655 ouest.



Manège d'entraînement du centre équestre voisin.

Je sors de ce parking par un chemin, longeant un manège d'entraînement du centre équestre voisin ; cependant, je n'emprunte pas le GR. Je vais donc virer sur la route départementale D.149, sur la commune de Nogent sur Eure, en direction du hameau : Grand Bérrou, c'est-à-dire que je vais passer devant le centre équestre.

Juste après l'entrée de ce centre, je prends le chemin sur la droite, chemin rural N° 27 dit du Moulin de Pré ; pour entrer sur le territoire de la commune de Meslay le Grenet.

A l'intersection suivante, je continue tout droit, mais le chemin devient chemin rural N° 5 dit de Petit Brou, et j'entre dans le hameau de Petit Bérrou.



Je traverse le carrefour suivant, en passant à gué le ru de La Vallée d'Oisemont (à sec)

Ce jour, la passerelle est démontée, Peut-être en réparation.

Je remonte la rue des Guigniers, et j'emprunte, sur la droite, après la dernière maison, le chemin rural N° 39 dit du Petit Brou, je longe de temps en temps quelques îlots boisés, dans cet océan de cultures céréalières. Ensuite, après 1.3 km, j'arrive sur un chemin qui délimite les communes de Meslay le Grenet, et Nogent sur Eure ; c'est sur cette dernière que je vais finir mon parcours.



Je passe alors devant ces 3 chênes de bonne stature, solitaires dans ce paysage monotone.
Pour combien de temps ?

Juste après avoir dépassé ces abris de protection du soleil, je continue sur ma droite par le chemin rural N° 46 dit de Bérrou à Hauville par Trizay.



Avant de pénétrer dans Trizay, je passe, dans un bois, et je peux admirer une belle jachère fleurie...

J'aboutis sur le carrefour d'entrée dans ce hameau, marqué d'un mégalithe local, croisement avec la route D 123.2.



Je marche alors dans la rue des Hortensias (elle porte bien son nom !).

Au bout de cette rue, je prends sur la droite la rue de la Briquetterie, qui débouche sur la voie communale N° 2, dite des Ouches de Trizay. C'est à cet instant que je reprends le GR 655 ouest, que je ne quitterai plus jusqu'au parking.

Cette voie communale aboutit sur la route départementale D 132.2, et je vais la longer, vers la sortie du hameau en direction de Nogent sur Eure.

Juste après le pont sur le Ru de la Vallée d'Oisemont, je quitte la route pour marcher sur le chemin rural N° 33, dit de la Vallée

d'Oisemont (il la longe), puis je poursuis sur le premier chemin rencontré sur ma gauche, chemin rural N° 35 dit de la Vallée d'Oisemont à Mont les Tertres, pendant 2.5 kms.

Arrivé au carrefour central de Mont les Tertres, je continue tout droit par le chemin des Lavoirs, qui me redescend au niveau des étangs.

Je termine ce parcours en virant à droite au bout du chemin des lavoirs, sur le chemin rural N° 23 de Mont les Tertres au Moulin de Pré, que je quitte au parking de départ.



Perspective de la sortie de Fontenay sur Eure,
En direction de Meslay le Grenet.

Ma balade est terminée.

BAILLEAU le PIN (1 Nord)



Parcours : 9.72 kms.

Ce village est typiquement un village beauceron ; en effet, 93% de la surface communale sont des terres agricoles, avec leurs lots de vastes parcelles ; ce qui laisse peu de place aux bois.

La commune a subi un remembrement il y a 3 ans environ, et beaucoup de chemins ont été soit supprimés soit redressés.

Les hameaux de la commune sont : Romigny, Hauville, Pommeray, Harville, Montançon.

La commune est implantée sur un vaste plateau culminant à 177m, pour une hauteur minimale de 155m.

Je n'ai pas trouvé d'informations historiques sur cette commune.



Je démarre ce parcours sur le parking de la place des Ecoles Ecole devenue école de musique, accessible depuis la rue de Beauce., Ce parcours va se dérouler sur un paysage sensiblement plat ! (c'est à la porte de la Beauce).

Je quitte ce parking par la rue de Beauce (D.28.2, en direction de Sandarville). et je la suis jusqu'à la sortie du village.

Dès la sortie du village, je prends sur ma gauche le GR 655 ouest, pendant 3.8 kms. Ce circuit se superpose au chemin rural N° 115 d'Harville à Hauville. Le balisage est très très rare, compte tenu de la plaine peu boisée. Je laisse de côté le premier chemin rencontré sur ma gauche pour continuer vers la rue de Meslay le Grenet (D.131), dans le hameau d'Hauville ; rue que je suis sur ma droite jusqu'à son intersection avec la rue de la Beaussière.

Je quitte alors la D.131, et m'engage dans cette rue. jusqu'au virage à angle droit, où là je la quitte, pour m'approcher du Ravin d'Hauville (ravin est un bien grand mot, c'est un ru !).



Sur la commune, en pleine nature, je rencontre des panneaux 'informant sur la biodiversité. (c'est à la mode !).

C'est donc en contournant la mare que je marche sur le chemin rural N° 120, dit des Ouches, en suivant le ravin sur ma gauche, mais pas pour longtemps, car, à la sortie de la zone humide, je le traverse et le laisse sur ma droite, en prenant le chemin rural d'Hauville à Sandarville.

Je dois faire attention car sur la carte ce ravin est bordé de part et d'autre d'un chemin, et, en avançant vers le bois à proximité, je dois repasser de l'autre côté du ravin, au risque de m'éloigner pour longtemps du GR ; à ce changement de bord, je marche sur le chemin rural N° 16. Et j'entre sur la commune de Nogent sur Eure, je continue donc mon parcours en visant le bois suivant, Bois de Poullier (carte

IGN), que je suis en lisière pour atteindre le hameau de Trizay. (pour cette partie sur cette commune, le cadastre ne comporte aucune indication de nom ou de numéro).

Dès l'entrée dans Trizay, je quitte le GR 655 ouest en empruntant la rue, à droite, de la Briquetterie.

Je traverse le hameau dans toute sa longueur, et je rejoins, en sortie, la route de Meslay le Grenet (D 123) ; et je vire sur le 1^{er} chemin rencontré à droite, en passant sur la commune de Meslay le Grenet., Chemin rural N°8 dit des Alleux.



Agréable petite place fleurie de Trizay.

Je suis ce chemin rectiligne pour aboutir sur la route départementale D 131, entre Bailleau le Pin et Meslay le Grenet.

Je remonte cette départementale vers Bailleau le Pin, je croise la route D 149.7 de Trizay à Sandarville.

Je longe une importante pommeraie : la SCEA de la rue Gelée. ; et je continue mon parcours sur le chemin suivant à gauche en repassant sur le territoire de la commune de Bailleau le Pin.

Ce chemin, rectiligne aussi, rural N° 116 dit de La Grande Butte d'Hauville (faut pas exagérer, grande butte = 5 mètres maxi).



Ci-dessus, photos de 2 champs face à face par rapport au chemin ; pour une même culture, 2 résultats différents !

A l'issue de ce chemin, je retrouve la route départementale D 28.2, de Bailleau le Pin à Sandarville.

Je traverse cette route, pour franchir, légèrement sur la gauche la Vallée de la Malorne qui jouxte la route.

Je rentre vers le point de départ par le chemin rural N° 150 dit du Grand Marchais.

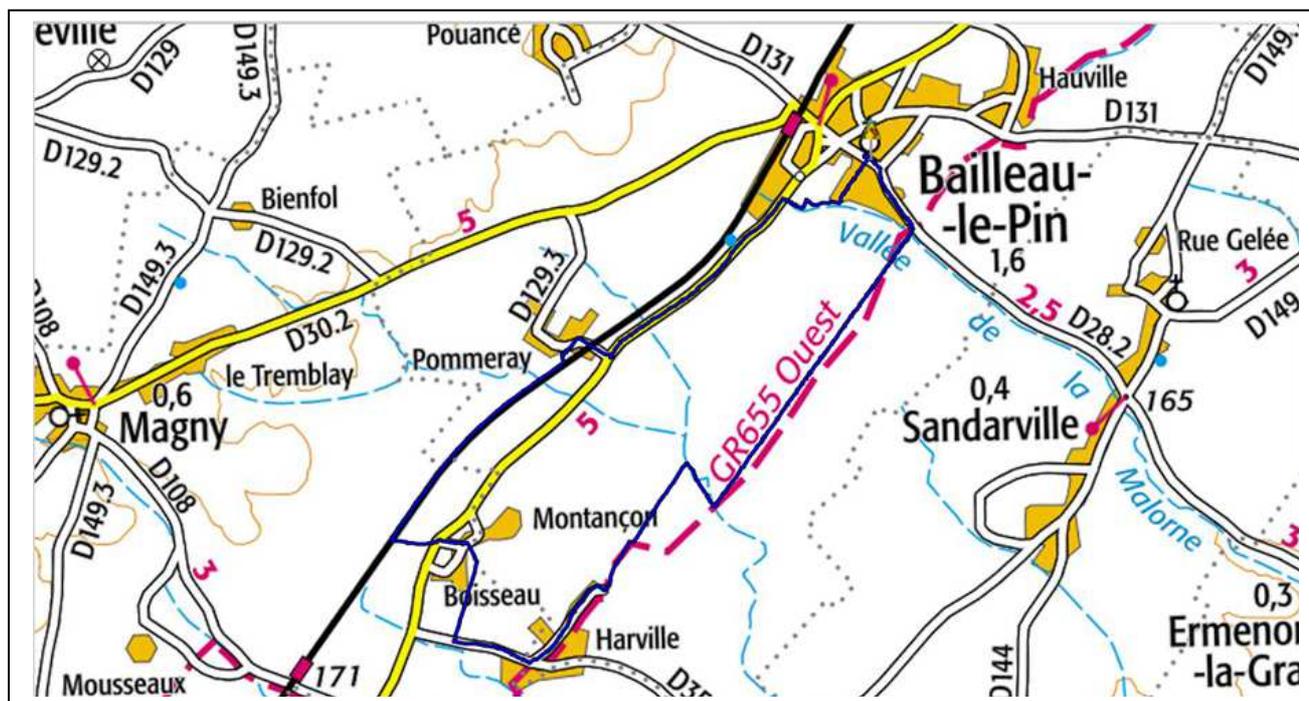


Je remonte la rue de Beauce en m'arrêtant ponctuellement devant l'étang du village.

Ma balade est terminée.



BAILLEAU le PIN (2 Sud)



Parcours : 10.96 kms.

Je démarre ce parcours sur le parking déjà utilisé à l'étape précédente (Bailleau le Pin 1 nord)

Je quitte ce parking par la rue du Moulin, se trouvant sensiblement sur le coté opposé face à son entrée depuis la rue de Beauce.

A l'extrémité de cette rue rectiligne, je débouche sur l'aménagement paysager, de loisirs, de la Vallée de la Malorne.



Je traverse cet espace vers la droite, en longeant cette vallée, puis en empruntant la rue du Grand Marchais (station de lavage et distributeur de pizza).

Avant d'arriver sur la D 921, qui sort du village, je quitte la rue du grand Marchais, en marchant sur le chemin rural N° 203, dit des Jumeaux, coincé entre la Maltorne et les champs : ceci pendant environ 1.5 km.



Heureusement que ce chemin a été, créé, car je n'imaginai pas de marcher sur l'accotement de la route départementale, qui est fréquentée et donc : dangereuse.

"Belle peinture sur le château d'eau.

Mais après ce kilomètre et demi, je traverse la D 921, en profitant du refuge central de l'intersection, et continue ma marche sur la D.129.3, en direction du hameau de Pommeray, qui se trouve devant moi. J'y entre, traverse la ligne SNCF Chartres Courtalain, puis au carrefour suivant je tourne sur ma gauche, dans la rue de St Chéron.



Au premier virage en équerre, je m'arrête, un instant, sur une petite aire de loisirs ; je quitte alors la rue. Je continue mon parcours, sur le chemin rural N° 205, dit de Beaurouve à Pommeray.

Il longe la ligne SNCF vers le sud, sur 1.5 km environ, et me fait rentrer sur la commune de Magny.



C'est à cette maisonnette de garde-barrière N° 22, que je quitte le chemin précédent.

Le feu rouge clignotant n'est pas allumé, je peux traverser la voie.

Je me retrouve sur le chemin rural (non goudronné) N° 34 dit du Veau Vert, qui débouche sur la route départementale D 921.

Je traverse perpendiculairement cette route pour marcher sur la VC N°7 dite de Boisseau.

J'arrive dans ce hameau de Boisseau, je laisse de côté la 1^{ère} rue rencontrée sur la droite, et juste après la dernière maison à droite, et surtout sans continuer vers Montançon, je bifurque sur un chemin de terre.

A l'intersection suivante de 4 chemins, j'emprunte le 2^{ème} sur ma droite, le chemin rural N° 100 dit des Gravieres, qui débouche sur la route départementale D 352.3 ; route que je vais longer sur ma gauche en direction du hameau de Harville.

Au croisement suivant rencontré, je rentre sur le territoire de la commune de Bailleau le pin, je retrouve le GR 655 ouest, que je vais remonté par le nord, via la rue des 3 mares, jusqu'au terme de celle-ci.



A cette extrémité se trouve un étang de rétention des eaux de ruissellement, boisé, me permettant de faire une pause fraîcheur.

Je contourné en sens inverse des aiguilles d'une montre cet havre de paix pour continuer sur le chemin rural N° 22, qui longe un fossé, et après 300 m, et à la croisée des chemins suivants, je le continue dans son prolongement, quoique légèrement décalé sur la droite.

Après 600 m, je traverse le ru de la Vallée de la Grande Borde, et je tourne sur la droite, par le chemin rural N° 202 dit du Bois de la Borde.

Au point de passage sur cette vallée, je pousse, plein nord, sur le chemin rural N° 13, de Harville à Hauville, rectiligne sur 2.2 kms.



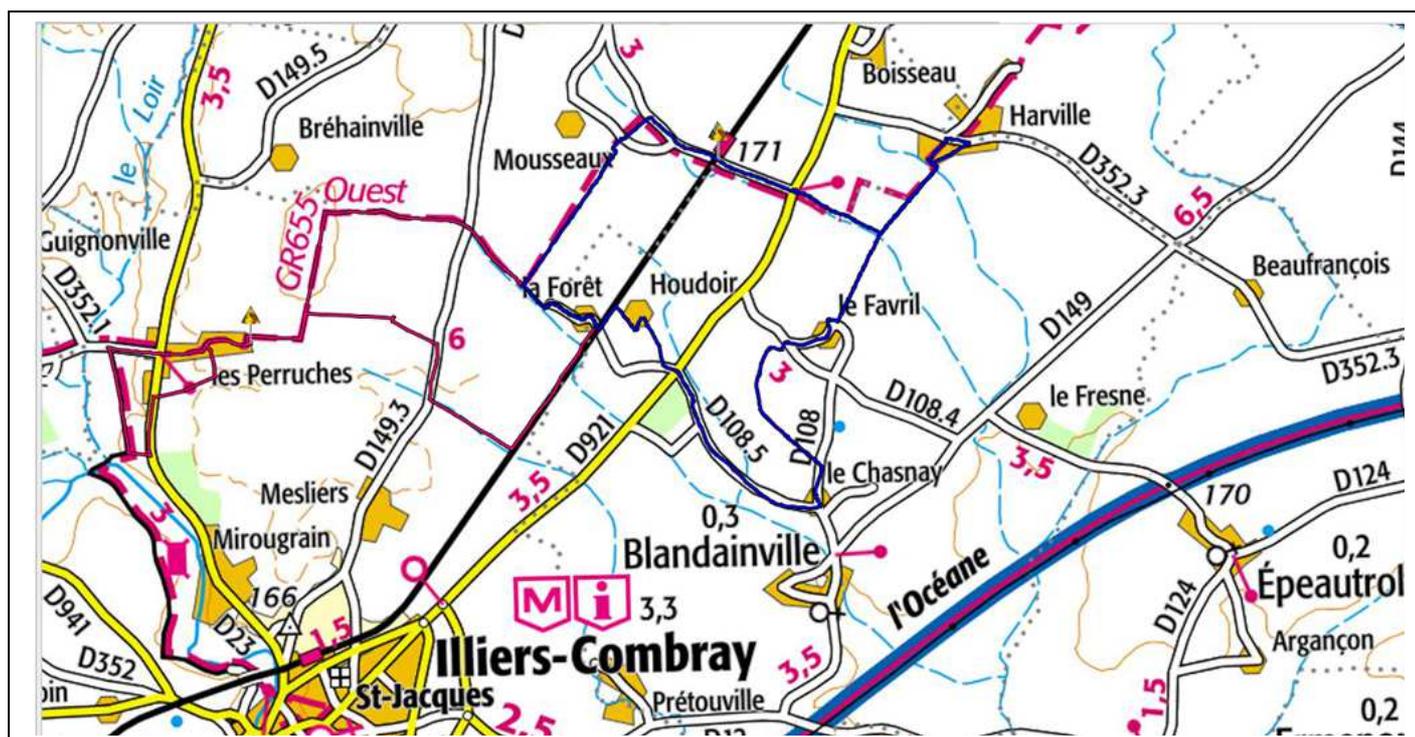
Fort heureusement ce chemin, qui paraît une éternité sous la chaleur notamment, a été replanté de bordures d'espèces diverses, pour la protection des sols et la biodiversité.

(Il fut un temps, où on arrachait les haies, et maintenant on les replante, c'est bien, mais peut-être trop tard, qui sait ?).

Le chemin aboutit sur la route départementale D 23.2, qui me permet de rentrer dans le bourg de Bailleau, et de revenir à mon parking par la rue de Beauce.

Ma balade est terminée.

MAGNY (Halte Gare)



Parcours : 10.74 kms

Ce village est typiquement un village beauceron ; en effet, 96% de la surface communale sont des terres agricoles, avec leurs lots de vastes parcelles ; ce qui laisse peu de place aux bois.

Les hameaux de la commune sont : Bienfol, Tremblay, Mousseaux, Bréhainville, Boisseau

La commune est implantée sur un vaste plateau culminant à 189m, pour une hauteur minimale de 160m, du côté de la vallée du Loir à Bréhainville.

Je n'ai pas trouvé d'informations historiques sur cette commune.



Je démarre ce parcours depuis le parking situé à la Halte Gare de Magny, éloignée du Centre Bourg de 2.3 kms, en pleine nature.

Le GR 655 ouest passe ici.

C'est la ligne SNCF de Chartres à Courtalain, à voie unique et non électrifiée ; elle dessert de nombreuses gares ; mais, les routes et les chemins coupant cette voie ne sont pas tous protégés par des barrières automatiques. Il faut donc avoir une bonne ouïe, pour les passages sans barrières, pour entendre l'avertisseur sonore déclenché par le cheminot conducteur.

Je vais suivre le GR, sur la route D 108.4, en direction de Magny.

A la 1^{ère} intersection, sur ma gauche, je quitte la route départementale pour atteindre le lieu dit : Mousseaux.

Mais, dès l'entrée en équerre dans ce hameau, je quitte la route, pour prendre sur la gauche le chemin rural N° 41, dit de la Porcherie, mais pour peu de temps, car aussitôt la fin de la haie longée à gauche, je vire à gauche sur le chemin rural N° 43 dit de Mousseaux, tout rectiligne sur 1.1 km.

Une petite anecdote : dans ce hameau, il existe une porcherie importante, et je peux vous assurer que l'odeur dégagée chatouille les narines ; et ceci même sur le chemin car les agriculteurs procèdent à des épandages !

Ce chemin butte à la perpendiculaire sur le chemin rural n° 44 dit de Bréhainville à La Forêt, je l'emprunte sur ma gauche et donc je quitte, pour l'instant, le GR 655 ouest.



Je me dirige vers le lieu-dit La Forêt ; et je rentre sur le domaine de la commune d'Illiers Combray, juste avant le secteur boisé, marchant sur le chemin rural N° 107 de Mesliers à Houdoir.

Sur ce site de La Forêt (très peu d'arbres), se trouvent une habitation et une ferme ; le hangar de la ferme se trouve sur la

commune d'Illiers, alors que la maison du fermier et son jardin sont sur la commune de Blandainville !

Je traverse l'exploitation agricole et juste après, la ligne SNCF (sans barrière) pour tourner vers la gauche sur le chemin rural du Petit Beaurouvre qui débouche sur le Hameau de Houdoir.



Je suis maintenant sur la commune de Blandainville.
Je contourne Houdoir, et ses cheveux étoilés, pour marcher sur la VC N° 5, en direction du lieu dit Beaurouvre .

J'arrive sur la départementale D 921, route de Bailleau le Pin à Illiers, tout à coté d'un calvaire.

Je traverse cette route pour prendre en face la D 108.5, dite route de Chanay, qui longe le centre de soins de Beaurouvre et son immense parc, jusqu'au hameau du Petit Chasnay.

Au carrefour, près d'une statue religieuse sur colonne en pierre, je tourne sur ma gauche sur la route qui mène à Le Favril (vers le château d'eau).



Au niveau du bois, je quitte la route, pour aller sur ma gauche sur le VC N° 7 dite de Charpinte, qui se poursuit, au niveau de la maison isolée, par le chemin rural N° 9 dit du Grand Chasnay à Charpinte. J'arrive sur une intersection avec la route D 108, (de Landelles à Dangeau ! Bizarre !), je la traverse pour aller, légèrement décalée, sur la route qui dessert le hameau : Le Favril.

Je suis la route en S et quitte le hameau par le chemin rural N° 10, sur ma gauche, dit du Favril à Harville.

Je traverse le Ru de la Vallée d'Andelaine, et après le pont sur celle-ci, je retrouve le GR 655 ouest qui devrait me ramener à mon point de départ.

Sauf que, à l'étape précédente, j'avais abandonné ce GR à Harville, il faut donc que je rejoigne ce point d'arrêt.

Je continue donc le chemin dans son prolongement vers le nord, au passage sur la vallée sèche suivante, je vire à gauche, et ensuite, sur la droite, je rentre dans le hameau de Harville par le chemin rural N° 12 de Harville au Fresne, et l'impasse du Moulin Guyot, car maintenant c'est la commune de Bailleau le Pin.

Harville est partagé par 3 communes : Bailleau le Pin, Magny et Blandainville.

J'aboutis sur la route D 352.3, rue de Beaufrançois, que je prends sur ma gauche ; et, à l'intersection suivante, j'arrive sur le point où j'avais quitté le GR à l'étape précédente.

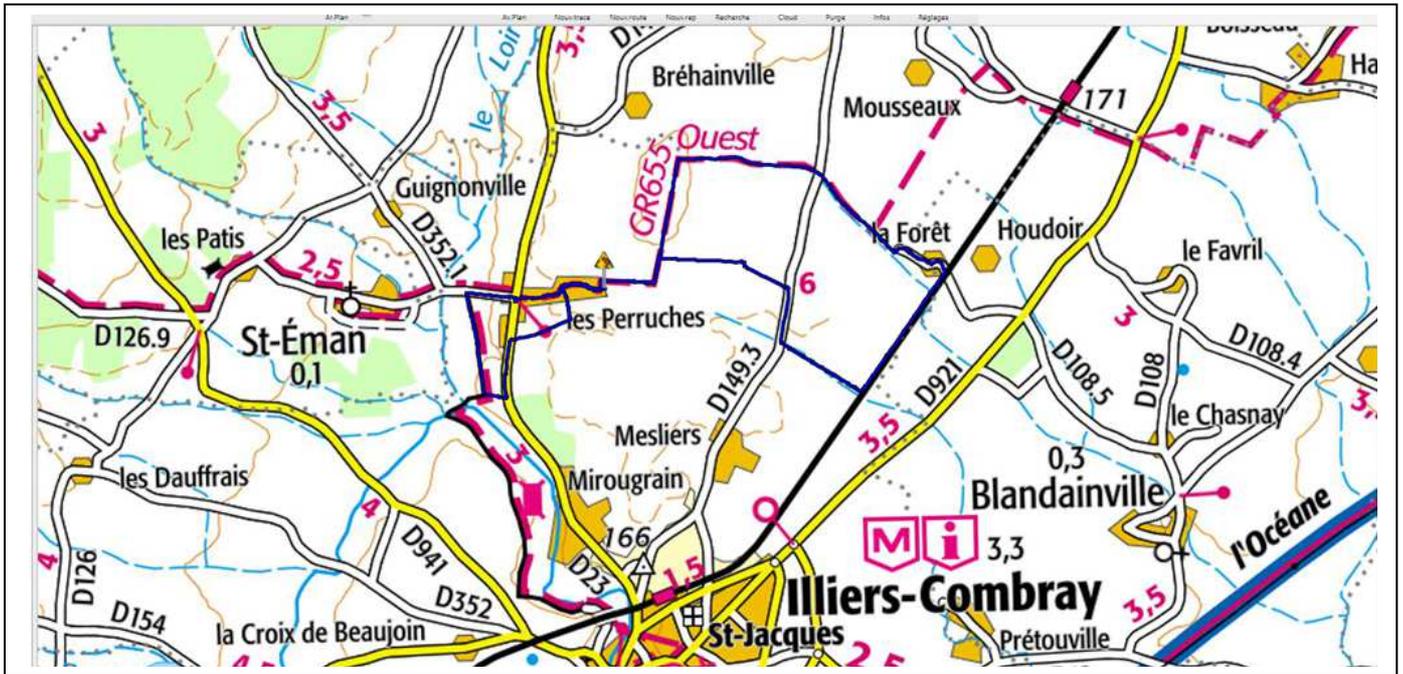
Je prends sur ma gauche le chemin communal N° 100, ce qui va me permettre de boucler le tour de Harville et de retourner vers le pont situé sur la Vallée d'Andelaine (je fais donc un aller et retour sur une même portion de chemin).

Au pont de recollement, j'emprunte sur ma droite le chemin rural N° 27 dit de la Vallée d'Andelaine, qui me conduit vers la route D 921. Sur ce chemin, je retrouve la commune de Magny.

Je traverse la route départementale, en profitant des ilots directionnels centraux, je marche alors sur la D 108.4, et j'arrive à mon point de départ.

Ma balade est terminée.

ILLIERS - COMBRAY (Les Perruches)



Parcours : 10.20 kms

Après avoir quitter l'Eure à Fontenay sur Eure, je vais suivre, en fin de parcours, le Loir.



Je démarre ce parcours sur une aire de stationnement au tourne bride (extrémité) de la rue de la Marnière, qui est une impasse ; le GR 655 ouest passe ici, et je vais le suivre.

Je commence par suivre le chemin longeant la propriété finale située sur la gauche de la rue ; mais pour peu de temps.

Je quitte le chemin précédent, pour emprunter le 1^{er} chemin rencontré sur ma droite : chemin rural N° 100 dit des Perruches à Bréhainville.



Ce chemin étant en mauvais état et non entretenu (grandes herbes et compagnie), je vais donc marcher sur la rive du champ qu'il longe, car ce champ vient d'être déchaumé.

Ce chemin va tourner, à l'équerre, pour remonter vers le nord, je continue, en marchant dessus dès

que les conditions seront satisfaisantes.

Aussitôt après le passage à l'équerre, je le quitte pour prendre le chemin rencontré sur ma droite, mais à cet instant, je quitte momentanément le GR 655. Ce nouveau chemin, bien entretenu (ça fait du bien !) est le chemin rural N° 95, dit du Chêne du Muid.

Au milieu de la plaine, je traverse l'intersection avec le chemin rural N° 96 des Perruches au Bois de Noues, je continue sur ma lancée, avec un léger déport en oblique, pour attraper le chemin rural N° 4 dit des Arriats.



Je débouche alors sur la route D 149.3 d'Illiers Combray à Ollé.

Je longe cette route, vers le sud, en direction de Mesliers ; mais je la quitte juste avant de traverser la vallée sèche.

En effet, à cet instant, je vais longer cette vallée sèche par le chemin rural N° 29 dit de la Haute Vallée de Mesliers, pour aboutir sur le talus de la ligne SNCF de Chartres à Courtalain.

Face à l'impossibilité de traverser le talus de la voie ferrée, je vais longer celle-ci, par le chemin latéral N° 98 dit du Pilori, ceci jusqu'au lieu-dit : La Forêt (déjà cité lors de l'étape précédente).

Au niveau de la maison, abandonnée, du garde barrière, le chemin hésite entre les communes d'Illiers Combray et Blandainville.

Je retrace le lieu-dit La Forêt, et je continue par le chemin rural N° 107, de Mesliers à Houdoir, qui se poursuit, après la dernière maison du lieu-dit, en suivant la vallée sèche, mais sans la traverser, par le chemin rural N° 3 de Bréhainville à La Forêt.

Je retrouve alors le GR 655 ouest où je l'avais laissé à l'étape précédente.

A l'intersection avec la route D 149.3 (déjà vue au début de la randonnée), je continue tout droit, en direction du lieu-dit du Bois des Noues.

Je passe devant cette ferme, et à la prochaine intersection en Y, je vais sur la branche de gauche ; en fait, je retrouve le chemin N° 100, vers le sud, et reprendre en sens inverse les chemins empruntés au tout début de la randonnée, jusqu'au lieu de stationnement.

Mais, ma rando n'est pas terminée...

Je la continue par la rue de la Marnière, en rentrant dans le hameau des Perruches, jusqu'à la 1^{ère} rue rencontrée sur ma gauche (qui porte le même nom que l'artère principale !!) ; mais je quitte le GR 655 à nouveau.

C'est une impasse qui se prolonge par le chemin rural N° 3. J'aboutis à la croisée sur le chemin rural N° 25 dit de La Garenne, et en virant sur ma droite, ce chemin va me conduire sur la route D 23.

Je vais remonter cette route, sur ma gauche, en direction d'Illiers Combray, et, en face de la ferme de Crasnes, je la quitte en la traversant, pour marcher sur le chemin rural N° 17 dit de Guignard, qui descend vers le Loir.



Mais je dois déjà revenir vers le point de départ ; donc, je ne vais pas aller me baigner dans le Loir, et je vais prendre le chemin rencontré sur ma droite, en retrouvant le GR 655, le chemin rural N° 1

Le terminus de ce chemin est la route D 352.1, et en tournant sur ma droite à cette jonction, je remonte vers le hameau des Perruches, par la rue de St Eman.

Sur le chemin, je rencontre, mais cela est déjà arrivé à d'autres étapes de la saison, des panneaux indicateurs sur la Biodiversité.

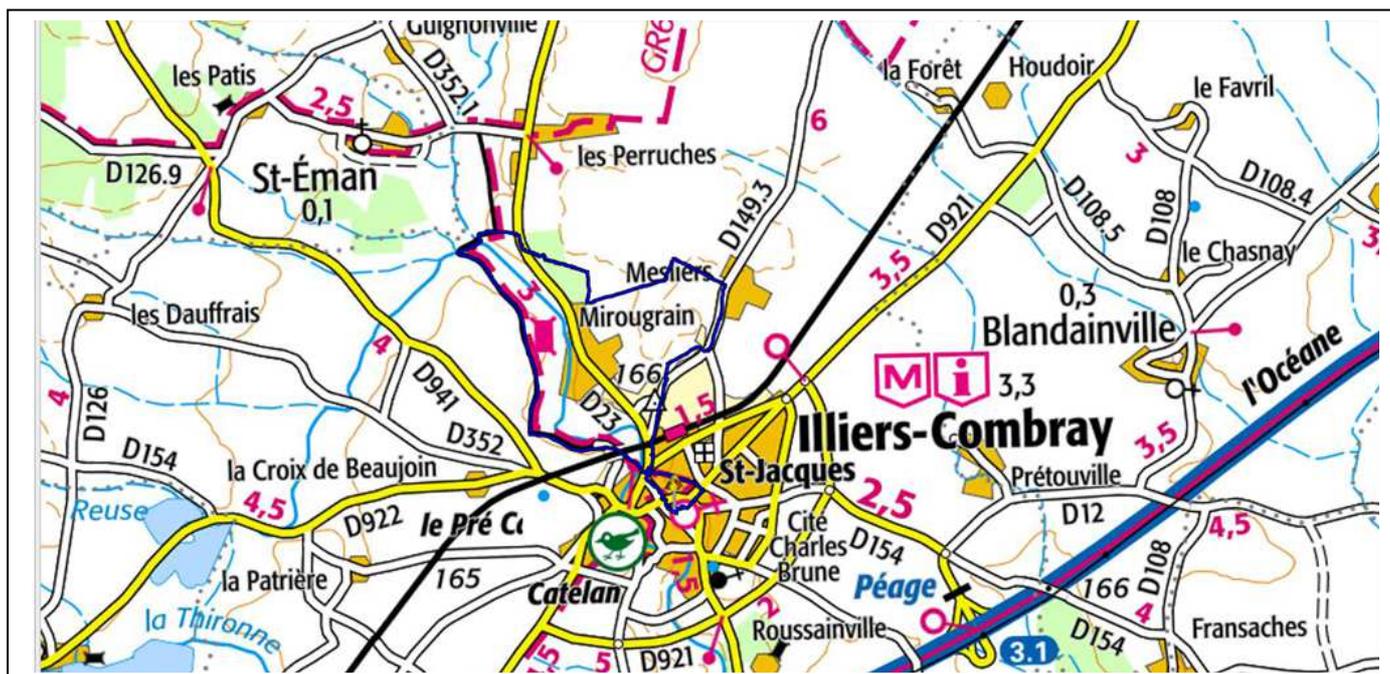
Je remarque en filigrane le portrait de Marcel Proust.



Je retransverse la route départementale D 23, et je remonte la rue des Marnières, jusqu'au tourne bride.

Ma balade est terminée.

ILLIERS - COMBRAY (bourg)



Parcours : 7.42 kms.



Je démarre ce parcours sur la place du Maréchal Maunoury, face à l'Office de Tourisme ; au pied de l'Eglise St Jacques. Ce parcours se déroulera en totalité sur la commune d'Illiers Combray.

Je traverse la rue Henri Germond, pour emprunter, sur la gauche de l'Office de

Tourisme, le passage piéton, en escalier, conduisant à la Place du Marché, devant le parvis de l'église.
A cet instant, je me trouve sur le GR 655 ouest.

Je remonte cette place, en longeant l'église, parmi l'aménagement végétalisé.



Au terme haut de cette place, je me trouve sur un carrefour de route, je choisis de prendre celle se trouvant en face de moi : la rue de Chartres.

Je continue cette rue , et je bifurque sur l'avenue, bordée d'arbres, Georges Clémenceau, sur ma gauche.

Mais peu après, je la quitte sur ma gauche, pour le mail piéton : la Promenade de la Citadelle.



Jolie promenade reposante, bordée d'arbres, et descendant doucement vers la vallée du Loir.

Au terme de ce passage, je débouche sur l'avenue du Général De Gaulle : je traverse le carrefour, pour longer la route de Courville. A cet instant, je quitte le GR 655.

Mais au lieu de marcher sur le bitume, je décide de passer, en surplomb, sous les frondaisons des arbres bordant la place du Calvaire.

A l'issue de cette traversée verte, je continue la route de Courville, jusqu'au passage à niveau de la ligne SNCF Chartres Courtalain.

Juste après ce passage, à la bifurcation en Y, je file par la branche droite, le rue des Tilleuls, qui longe la zone industrielle.

Je continue jusqu'à un rond-point, où là, je vire à gauche, vers Mesliers, par la route D 149.3, dite route de Magny.

A l'arrivée dans ce hameau, je tourne à gauche, en équerre, sur le chemin rural N° 5, d'Illiers à Marcheville, par Bréhainville.

Je suis maintenant dans la plaine.



Vue sur Illiers Combray, depuis la Plaine, vers Mesliers.

Je prends le premier chemin sur ma gauche, le chemin rural N° 23 dit de La Gueule Du Loup.

Je suis toujours en plein champ , mais j'aperçois des bois sur ma droite, je ne les dépasse pas mais je quitte le chemin précédent pour longer ces bois par le chemin rural N° 94 dit de La Gueule Du Loup (lui aussi !).

J'arrive, après avoir contourné les bois, sur le chemin rural N° 33 d'accès à la ferme de Crasnes, et, devant la barrière de cette ferme, je prends sur ma droite le chemin rural N° 24 qui va finir sur la route D 23.

Je remonte cette route, sur ma droite, en direction du hameau des Perruches, mais, je la quitte peu de temps après, en face de la ferme de Crasnes.

Je traverse la route pour marcher sur le chemin rural N° 17, dit de Guignard, qui va me mener au bord du Loir ; à mi-chemin, je récupère le GR 655 ouest.

Le Loir se traverse de 2 façons : à gué ou par une passerelle.

Vous comprendrez que je choisis la passerelle.

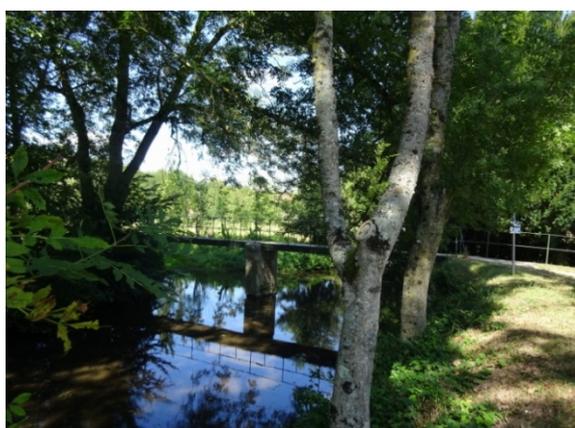


Après le passage sur la passerelle, le tracé chemine sous un agréable sous-bois.

Je retrouve, des panneaux d'indication sur la biodiversité
On retrouve, en filigrane, le portrait de Marcel Proust.



Ensuite, je tourne sur ma gauche, pour longer, par le chemin rural N° 18, dit de la Croix de Beaujoint à Guignard, sur une grande distance, les propriétés établies au bord du Loir.
Je le continue, en laissant de côté le chemin qui ramènerait à Mirougrain ; je me retrouve en plein champ.
Au terme de ce long chemin, je trouve une bifurcation en Y, je marche alors sur la branche gauche, le chemin rural N° 21, dit de la Petite Barre à Illiers.
Je passe alors sous le pont SNCF, et je laisse la rue des maisons du côté droit, pour filer droit sur le sentier, chemin rural N° 24 d'Illiers à la Petite Barre.



Je franchis la passerelle, je laisse de côté le chemin droit qui longe la rivière.
Et, à la bifurcation suivante, je prends à droite la rue du Gué Bellerin.

Sur la place du Gué Bellerin, j'admire la peinture murale de Marcel Proust rêveur.



J'emprunte sur la droite la rue de Courville, et ensuite, je remonte la rue du Docteur Galopin.



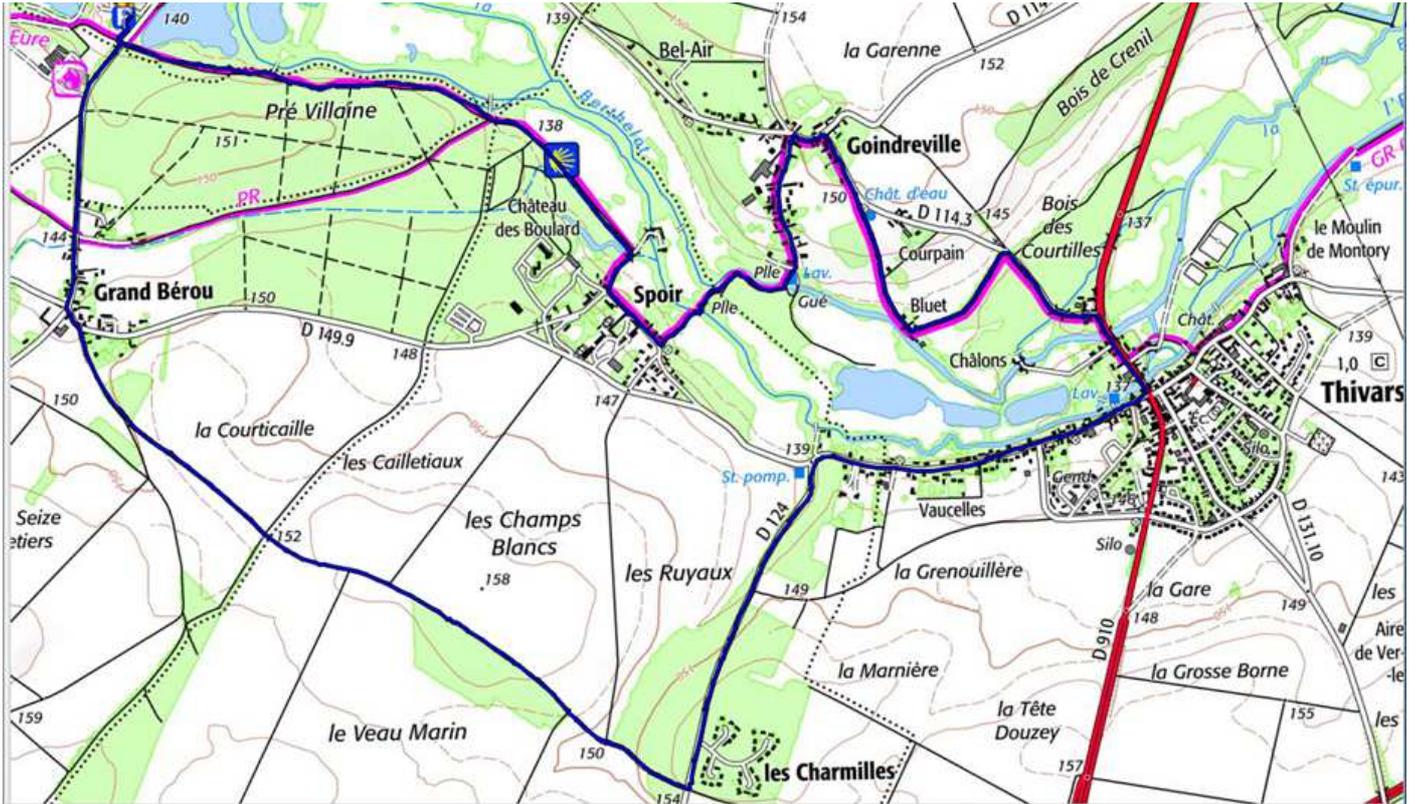
A l'intersection suivante, je file tout droit, en longeant la Maison de Tante Léonie., par la rue du Docteur Proust.

Au carrefour suivant, je continue tout droit, par la rue Henri Germond ; j'arrive alors à mon point de départ.

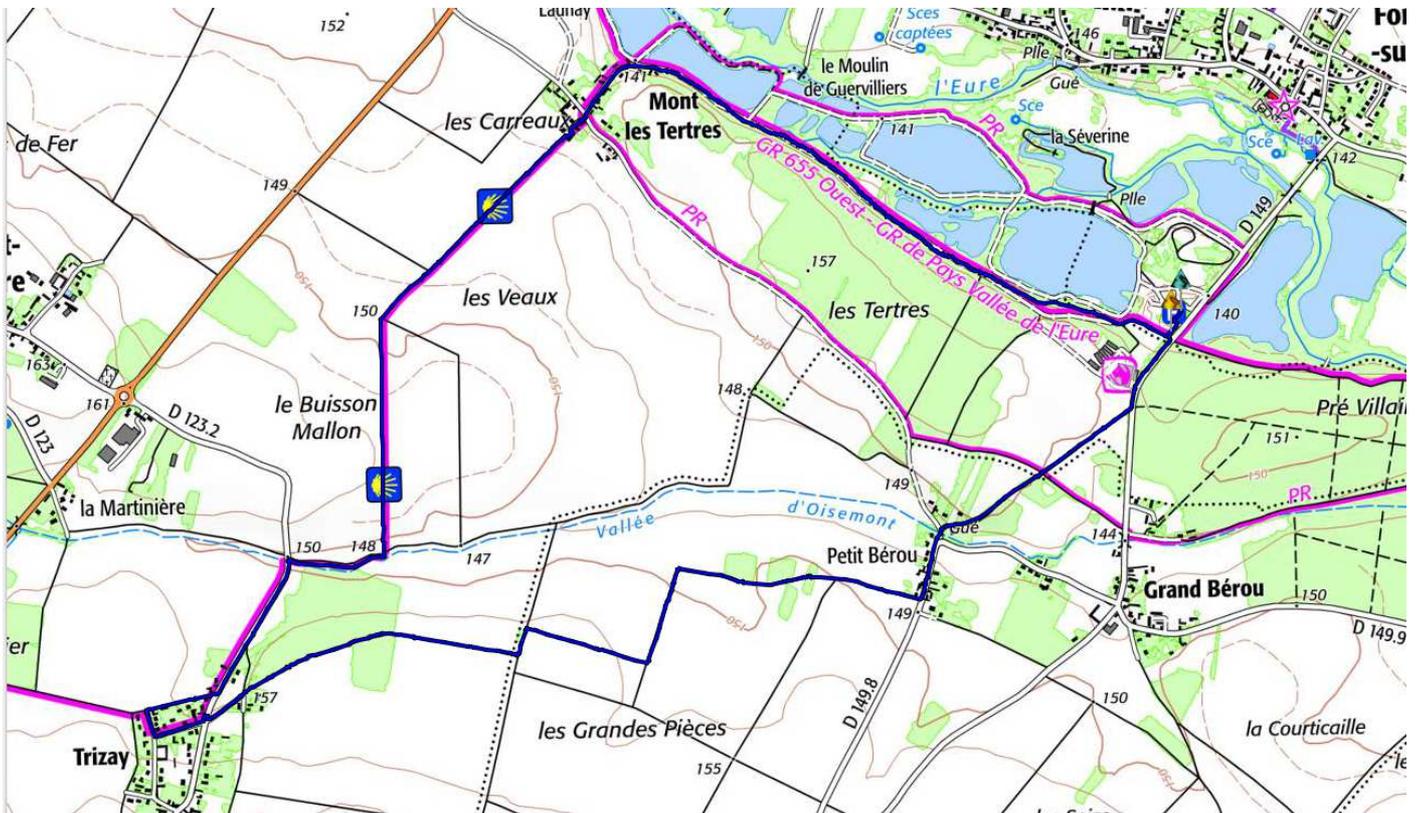
Ma balade est terminée.

La saison prochaine, je redémarrerai, ma ballade d'été, depuis Illiers Combray ; j'en profiterai pour donner quelques informations historiques.

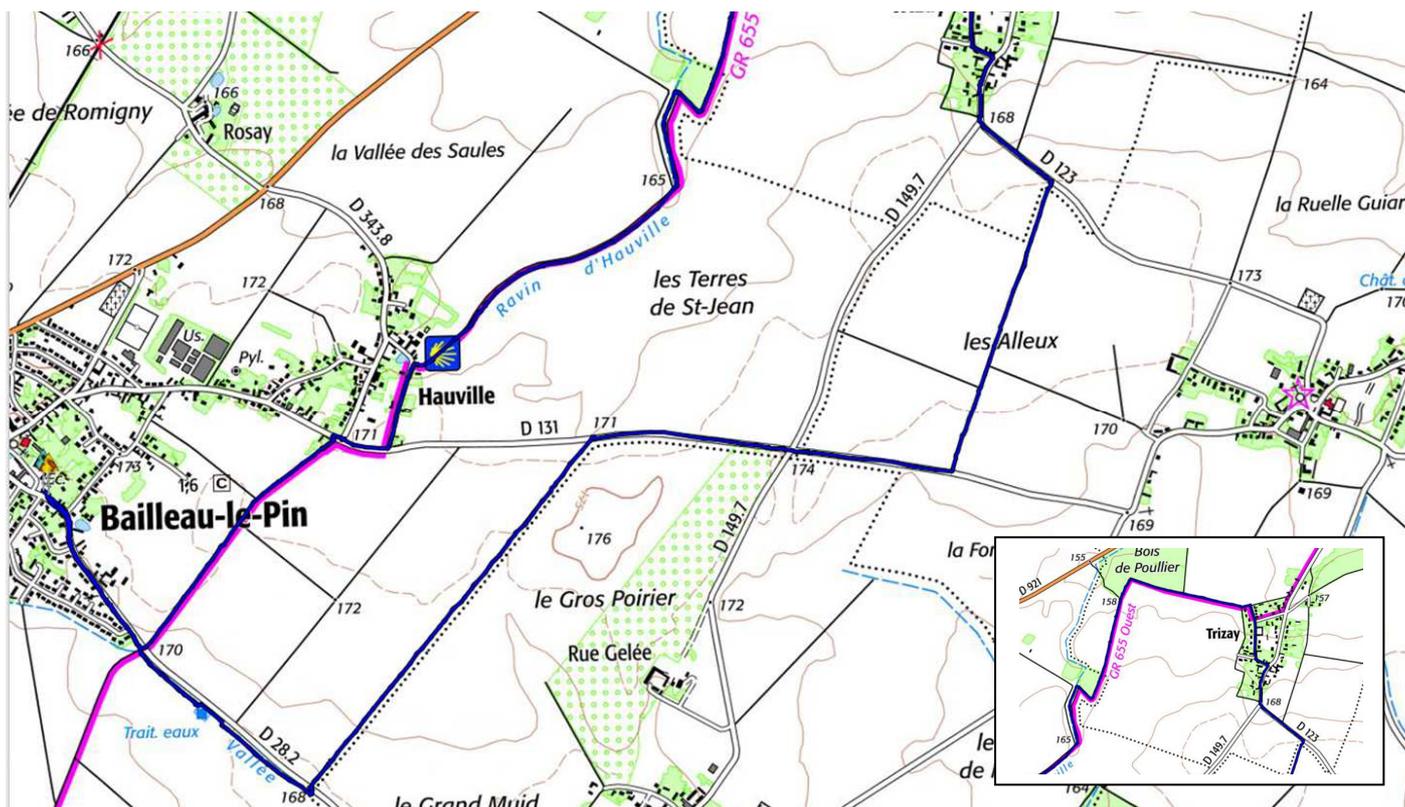
FONTENAY sur EURE (1)



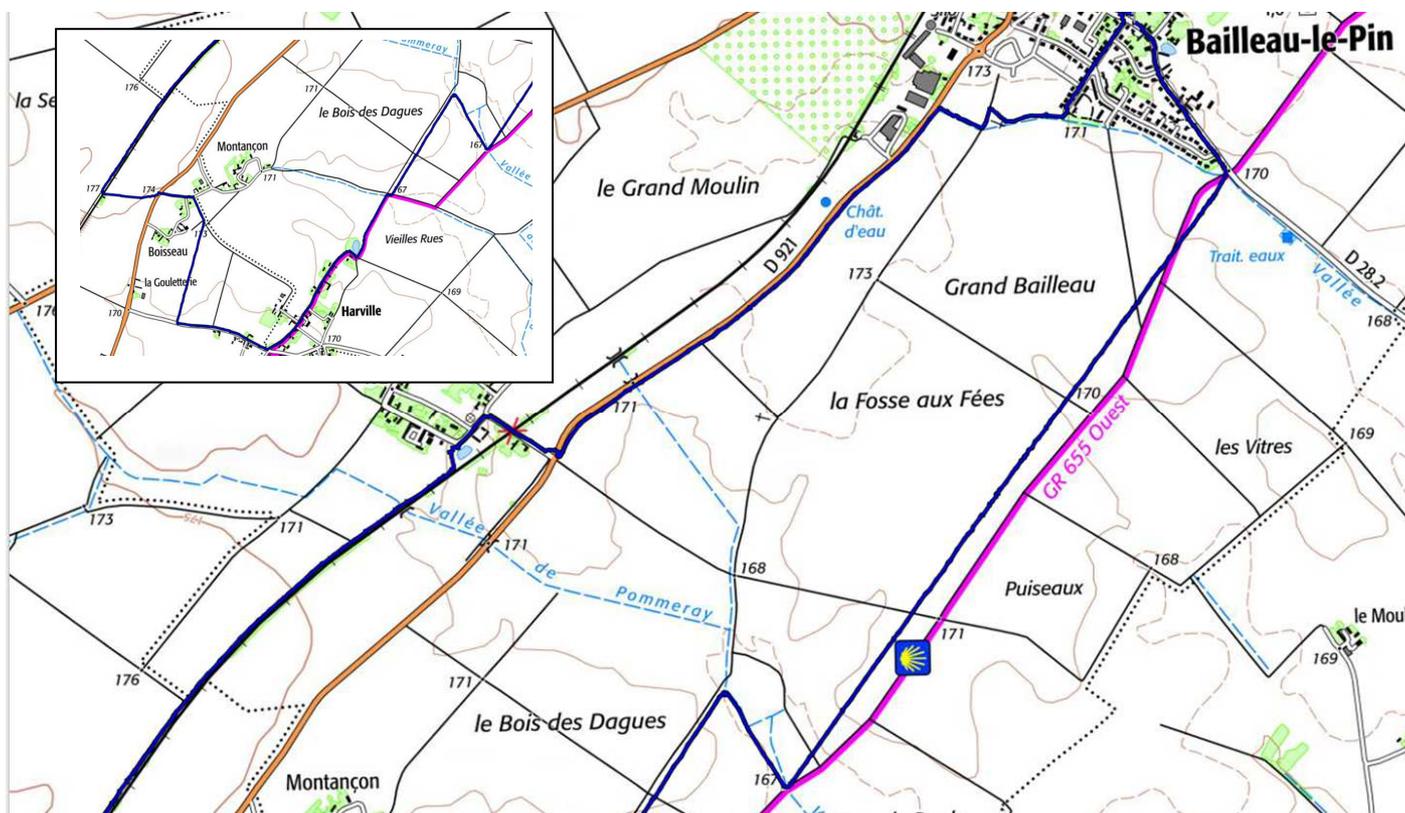
FONTENAY sur EURE (2)



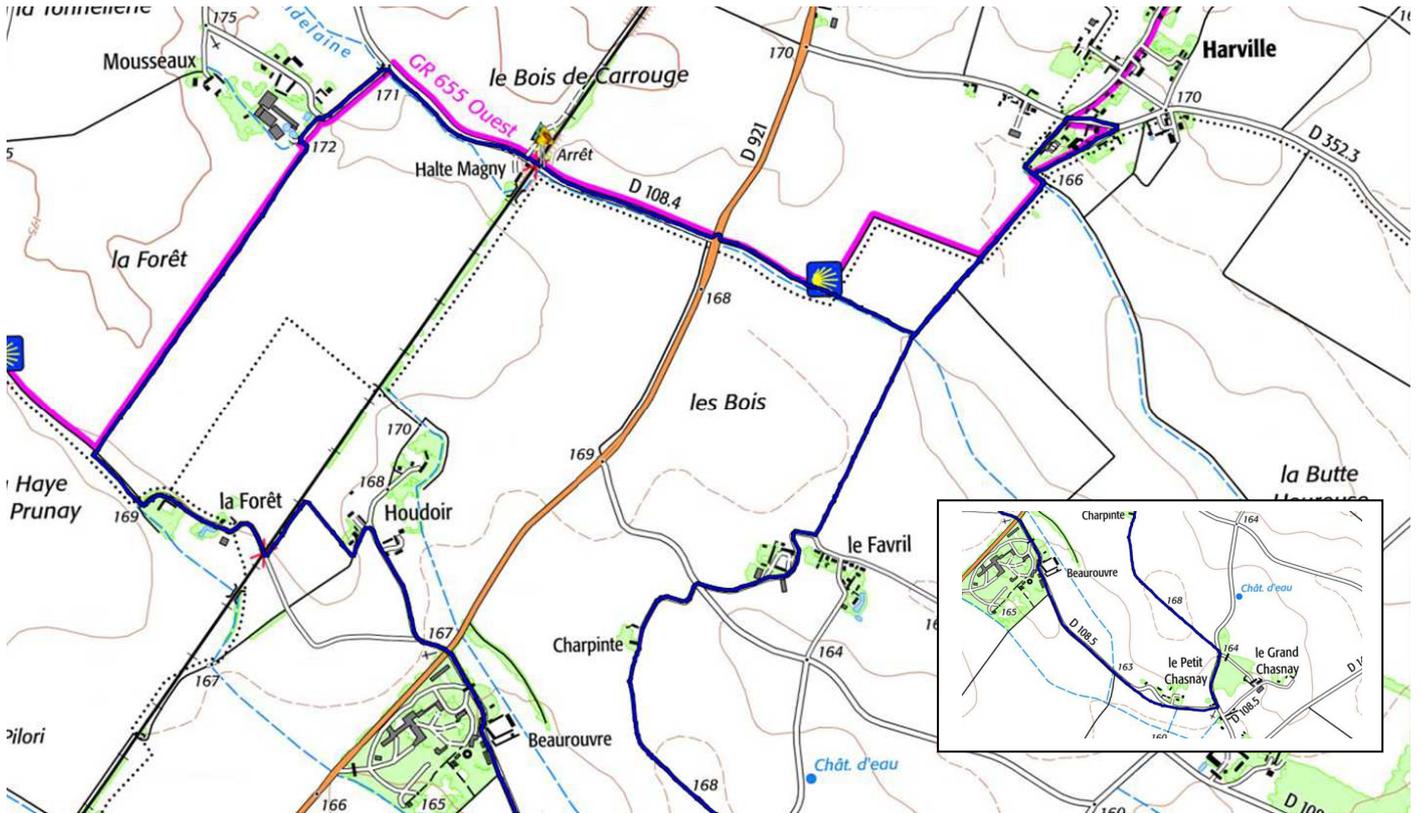
BAILLEAU le PIN (1)



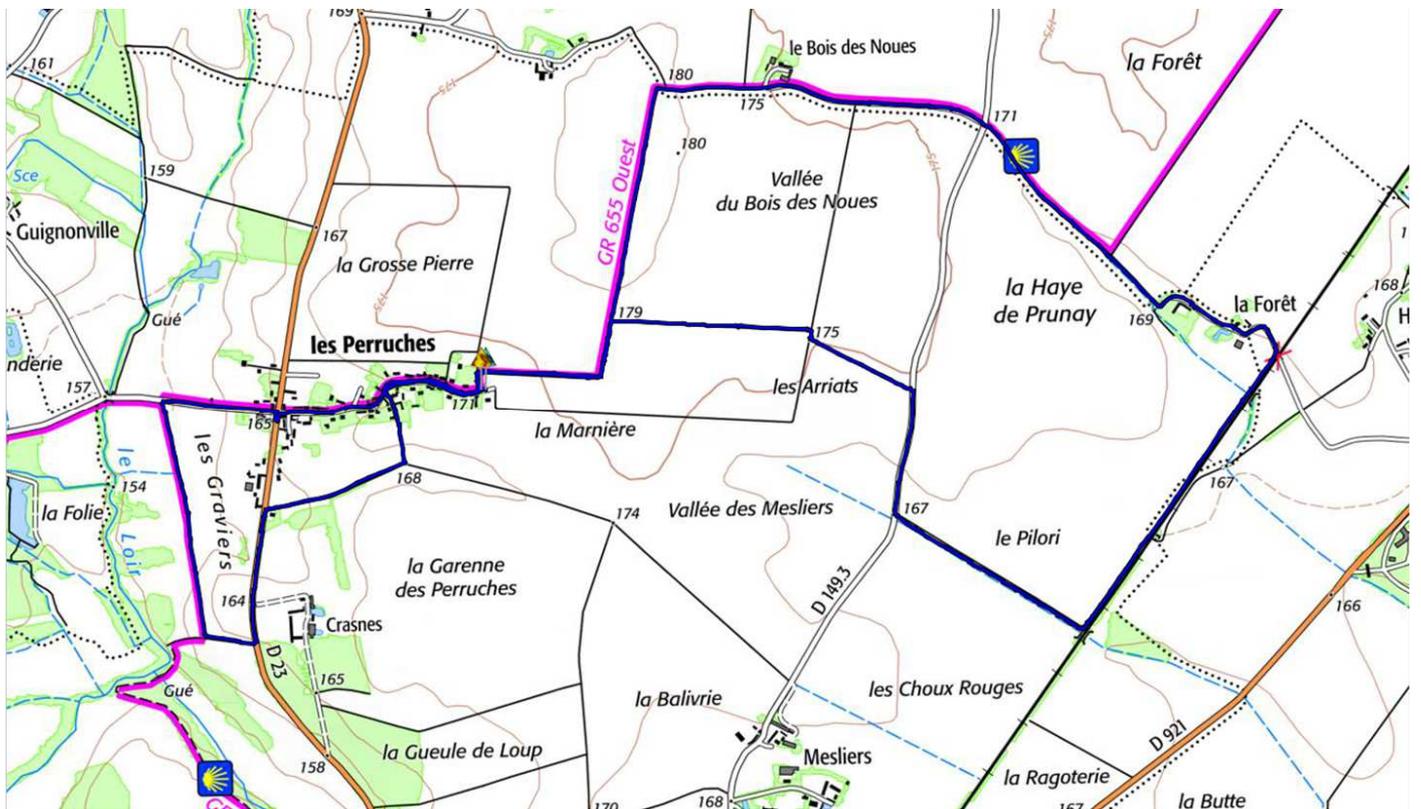
BAILLEAU le PIN (2)



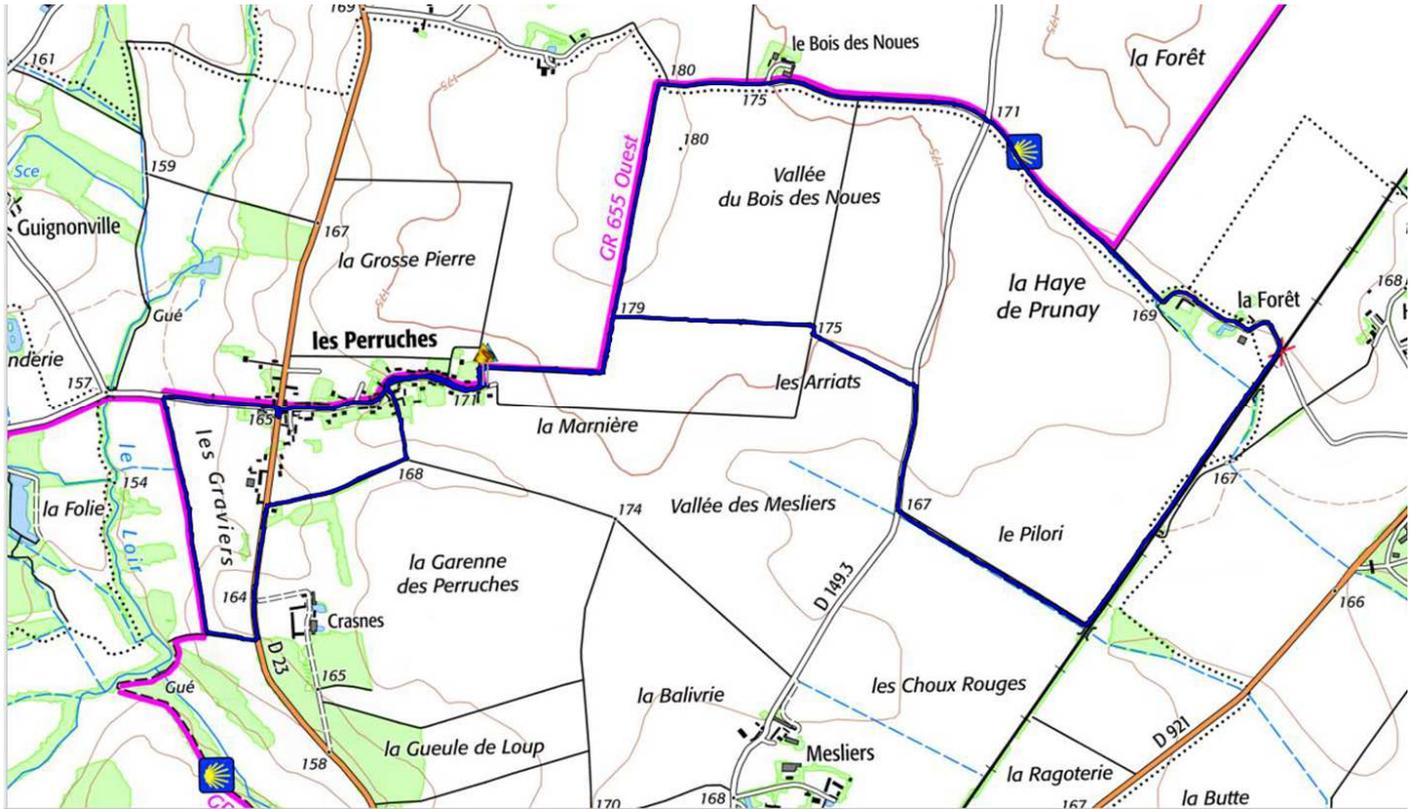
MAGNY (Halte Gare)



ILLIERS (Les Perruches)



ILLIERS COMBRAY (Bourg)



COTATION FEDERALE DES TRACES

TRACE:	EFFORT (1) :	TECHNICITE :	SECURITE :
FONTENAY sur EURE (1)	2 (28 HKG)	1	1
FONTENAY sur EURE (2)	1 (22HKG)	1	1
BAILLEAU le PIN (1)	1 (25 HKG)	1	1
BAILLEAU le PIN (2)	2 (28 HKG)	1	1
MAGNY (Halte Gare)	2 (27 HKG)	1	1
ILLIERS (Les Perruches)	2 (28 HKG)	1	1
ILLIERS COMBRAY (Bourg)	1 (22 HKG)	1	1

1 : Calcul avec IBP Index

Niveau 1	FACILE pour l'Effort et Technicité / Risque FAIBLE pour la sécurité
Niveau 2	ASSEZ FACILE pour l'Effort et Technicité / Risque ASSEZ FAIBLE pour la sécurité